

La préservation de la qualité de notre littoral passe par chacun de nos gestes.











Si vous avez un bateau de plaisance, vous le savez, la vidange sauvage de vos eaux grises et noires (eaux savonneuses, excréments, ...) est interdite.

Comme tous déchets, leur déversement dans

la mer impacte directement la biodiversité et peut entraîner un risque sanitaire pour nos activités de loisirs et notre alimentation (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).





Il est donc obligatoire de vidanger ses eaux usées dans les ports équipés à cet effet.

Scannez ce QRcode

et découvrez les ports équipés avec
poupes auénagées sur le territoire



Votre collectivité travaille au quotidien à réduire les sources de pollution via le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sud Cornouaille.

www.sage-sud-cornouaille.fr